



vingt
Mairie du

CONSEIL DE QUARTIER RÉUNION-PÈRE LACHAISE

Compte-rendu de la réunion mensuelle

du mardi 8 septembre 2026

Début à 19 :10 fin à 21 :45

Ont participé à la réunion :

Conseillers de quartier : Sophie ACCAOUI, Damien CARMONA, François HEN, Bertrand LOFFREDA, Jacqueline MAGNIER.

Excusés : Maria Lucia CASTRILLON, Frédéric CUISANCE, Béatrice LE QUÉRÉ

Représentants de la Mairie du 20^{ème} arrondissement :

- **Carine EKON** Conseillère de Paris déléguée auprès du maire du 20^{ème} arrondissement chargée du Plan Climat, de la rénovation énergétique, de la propreté, du réemploi et de l'économie circulaire.

- **Alexandra JARDIN** Conseillère de Paris déléguée auprès du maire du 20^{ème} arrondissement chargée de la sécurité, de la prévention, de la médiation et de la vie nocturne.

- **Michel ROGER** Conseiller délégué auprès du maire du 20^{ème} arrondissement chargé de la voirie, des mobilités et de la coordination des travaux dans l'espace public.

- **Noah FLÉCHELLES** Adjoint au maire du 20^{ème} arrondissement chargé de la démocratie locale et de la participation citoyenne

- **Trois officiers de la Police Municipale** dont la personne responsable du 20^{ème} arrondissement.

Excusé : **Areski SADI** Conseiller délégué auprès du maire du 20^o arrondissement chargé des commerces, de l'artisanat et des marchés alimentaires.

38 habitants et représentants d'associations

Présidente de séance : Sophie ACCAOUI

Rédactrice : Jacqueline MAGNIER

Relecteurs : Sophie ACCAOUI, François HEN, Bertrand LOFFREDA

Un tour de table a lieu pour que chacun se présente puis l'ODJ est abordé en commençant par la présentation d'un projet urbanistique.

I– PROJET D’UN PARC CANIN DANS LE JARDIN PLACE DE LA RÉUNION

Anne-Sophie CHERMETTE, cheffe de la division du 20^{ème} DEVE-SEJ et son adjointe exposent le projet à l’étude dans cet espace reliant la rue Vitruve à la rue de la Réunion. Elles transmettent au CQ un fascicule (qui doit lui être envoyé par mail pour diffusion) contenant un état des lieux de la parcelle concernée ainsi que les enjeux et les objectifs du programme à venir. Constatant que le site est très dégradé (pelouse irrécupérable, pavés abimés...), proposition est faite de réaménager cet espace très fréquenté par les habitants et... leurs chiens. D’où l’idée d’un espace canin, qui n’a pas suscité l’enthousiasme d’une majorité de l’auditoire : crainte de désagréments inhérents à l’incivilité des maîtres, réduction de l’espace de convivialité pour les personnes de tous âges qui ont l’habitude de fréquenter le lieu. Le projet en est en phase d’étude, la concertation doit se poursuivre. Un point sera fait lors de la prochaine réunion du CQ.

II– LES NUISANCES SUR LA PLACE DE LA RÉUNION

Les riverains de la place de la Réunion sont confrontés aux nuisances imputables à de multiples abus liés aux terrasses des cafés. Sont concernés les cafés Les Nouveaux Sauvages, La Chope, Le Café Sans Nom et Le Petit Magnolia. Si une amélioration avait été constatée l’an passé, les nuisances de cet été ont atteint un paroxysme insupportable pour les riverains : nuisances sonores, non-respect des horaires de fermeture avec poursuite de la fréquentation donc du bruit jusqu’à 2 à 3 heures du matin ; chaises et tables installées au-delà de la limite autorisée malgré un marquage au sol par des clous ; problème d’hygiène ; problème de circulation des piétons et notamment des personnes en fauteuil roulant qui ne peuvent plus traverser la place ; perte d’espace et de convivialité pour les associations de quartier qui ont l’habitude d’animer la place ; problème de sécurité lié aux personnes alcoolisées qui traînent sur la place avec diverses boissons après la fermeture des cafés. Les amendes infligées aux cafetiers sont peu dissuasives (135 € pour dépassement de surface autorisée et 635 € si accompagnement de nuisances sonores), faibles en comparaison du revenu généré par les consommations en terrasse.

Que faire face à tous ces problèmes ? Carine EKON et Alexandra JARDIN répondent à la colère et à la lassitude largement exprimées par les habitants.

Carine EKON fait un bref compte-rendu de la situation. Elle rappelle l’historique de la création des terrasses après le COVID. Elle précise que les terrasses dépendent de la direction de l’urbanisme et qu’elles sont soumises à la réglementation générale des étalages et terrasses. La Mairie du 20^{ème}, consultée, avait opté pour le choix de terrasses éphémères (7 mois dans l’année). Mission a été donnée alors à la police municipale de faire respecter la charte signée par chaque cafetier concerné. Des contrôles réguliers sont effectués mais ils restent peu efficaces.

Supprimer l’autorisation des terrasses ne s’avère pas être une bonne solution : la procédure est très longue, du ressort de la Ville de Paris. Si le règlement est respecté, les terrasses participent au bien commun, elles demeurent un lieu agréable et convivial. Plusieurs solutions sont envisagées pour améliorer la situation :

- tester l’intervention des Pierrots de la Nuit : cette association mène des actions de médiation et de conseil pour prévenir les nuisances sonores liées aux lieux de vie nocturne.
- mettre à l’étude une réduction de l’espace octroyé à ces terrasses.
- En parallèle aux nuisances sonores de la place de la Réunion sont évoqués d’autres lieux dans le quartier qui subissent des nuisances : le jardin Casque d’Or où se rassemblent des

marginaux alcoolisés, l'Auberge de jeunesse et son roof top tapageur... et nécessité d'un bilan des lieux problématiques.

La Mairie n'entend pas être laxiste face à la situation, comme le rappelle Alexandra JARDIN. La Police Municipale intervient, la Police Nationale doit être alertée. Possibilité de signalement au 3975 (24h/24, 7j/7).

III– LA PROPRETÉ DANS LE QUARTIER

- **nettoyage des rues** : à la gêne occasionnée par les véhicules de nettoyage dès 7h du matin dans le quartier de la place de la Réunion, la Ville de Paris répond qu'il est difficile d'établir un planning d'intervention satisfaisant pour tous les Parisiens. Un roulement horaire s'avère impossible à mettre en place.

- **le territoire zéro déchet** : l'expérimentation est relancée avec un changement de prestataire pour plus d'efficacité. La Compagnie du 20^{ème}, nouveau prestataire, doit venir à la prochaine réunion mensuelle du CQ R-PL, le mardi 6 octobre, pour présenter les grands axes du projet.

- **emplacement des trilib'** : aux trois bacs existants a été adjoint un 4^{ème} bac ; les déchets alimentaires des poubelles organiques sont relevés quotidiennement pour éviter les nuisances.

- **poubelles de rue** : deux sortes sont encore existantes. Les corbeilles Bagatelle, avec cerceau métallique et maintien par un élastique d'un sac plastique transparent, sont en voie de disparition, peu à peu remplacées par les corbeilles Cybel en acier ajouré, plus fermées et mieux adaptées aux emballages volumineux. Il convient d'alerter au plus vite la Mairie pour toute demande d'enlèvement de corbeille Bagatelle.

IV– LES TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Michel ROGER répond aux questions posées par certains habitants dans ce domaine.

- **circulation des vélos** : pour éviter qu'ils ne gênent les piétons, la vitesse des vélos et des trottinettes est limitée au pas dans les rues piétonnes.

- **rue de Buzenval** : Enedis a dû effectuer des travaux d'urgence sur une ligne à haute tension ; à noter que la circulation dans cette rue a augmenté car elle est devenue un axe d'entrée dans le quartier.

- **plan de circulation** : pas de modification prévue ; Michel ROGER rappelle que la circulation a diminué de plus de 60% rue de Bagnolet et de 30% sur l'ensemble du quartier ; si le comptage des véhicules a été réalisé, leur vitesse n'a pas été mesurée ; impossible de mettre des plateaux ralentisseurs rue des Pyrénées car ces équipements abiment les bus en particulier. Un projet de piste cyclable est à l'étude dans la rue des Pyrénées.

- **réfection de pieds d'arbres** : il est nécessaire d'harmoniser l'aspect des pieds d'arbres, en particulier ceux proches du marché Alexandre-Dumas. Certains relèvent d'une autorisation de végétalisation (Vincent GOULIN est le responsable de ce secteur à la mairie du 20^{ème}) et

d'autres, avec grille, dépendent du secteur voirie. Un mail avec photo à l'appui peut être envoyé en mairie pour signaler des disparités d'entretien.

V– PERMIS DE CONSTRUIRE AU DESSUS DE LA STATION BUZENVAL

Le Palais d'Avron était un cinéma à l'angle Avron-Buzenval, au-dessus de la station de métro. Remplacé depuis par un supermarché Auchan, il est maintenant question de démolir le bâtiment, en gardant la station de métro, de créer un espace commercial au rez-de-chaussée et 48 appartements au-dessus. Des habitants s'étonnent du permis de construire octroyé selon un PLU actuellement modifié. Ils ont fait un recours devant le Tribunal administratif à ce sujet. Le projet suit son cours et le jugement est en attente.

En conclusion, Noah FLÉCHELLES rappelle qu'une réunion est organisée par la Mairie du 20^{ème} en ses locaux le lundi 21 septembre à 19h. Ce rendez-vous est ouvert à tous les Conseils de quartier du 20ème et à toute personne désireuse d'y participer.

PROCHAINE RÉUNION MENSUELLE

Mardi 6 octobre à 19 : 00

salle Lucien-Leuwen – 1 rue Lucien-Leuwen 75020 Paris